

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 27 MARS 2007

Etaient présents, sous la présidence du Maire, Marcel Spilmann, : Mesdames et Messieurs François Noblot, Christine Robillard, Jean-Paul Fauconnet, Jacky Cadot, Jean-Philippe Hass, Françoise Nida, Denis Petitot, Guy Doussot, Michel Dupas, Robert Cohen, Anita Pinet, Martine Dehan, Nancy Molières, Nicolas Mennétrier, Didier Soullez, Régis Lutel

Etaient absents excusés :

Gilles Beugnot donne pouvoir à Christine Robillard
Benoît Pêcheux donne pouvoir à Jacky Cadot
Anne-Marie Frère donne pouvoir à Régis Lutel
Clément Continant donne pouvoir à Marcel Spilmann
Geneviève Muller
Mickaël Vuibert

Secrétaire de séance : Martine Dehan

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 23 février 2007. Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter deux rapports à l'ordre du jour, une transformation de poste, et l'acquisition d'un défibrillateur, ce qu'il accepte à l'unanimité. Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

RAPPORT N° 1 : PROJET DE COMMUNAUTE DE COMMUNES : AVIS DE PRINCIPLE

Rapporteur : le Maire

Le maire présente au conseil le projet de création d'une communauté de communes entre les communes du SIVAS, auxquelles pourrait se joindre la commune de Torvilliers. Le siège social pourrait être fixé à Saint Lyé. En ce qui concerne les options, deux obligatoires sont définies, l'aménagement de l'espace communautaire et les actions de développement économique : pour les optionnelles, ce sont la protection et la mise en valeur de l'environnement et la construction d'équipements culturels et sportifs qui ont été retenus. Le bureau de cette communauté serait composé de membres élus par les conseils municipaux des communes adhérentes, avec un vice-président par compétence déléguée. La création de cette nouvel échelon administratif n'entraînerait pas d'augmentation de la fiscalité puisqu'il s'agit d'un transfert. Le conseil émet à l'unanimité un avis favorable de principe, sachant que la décision définitive devrait intervenir avant l'été, pour être opérationnelle au 1^{er} janvier 2008.

RAPPORT N° 2 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2006

Rapporteur : Christine Robillard

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le compte administratif 2006, présenté par la présidente de la commission de finances, qui a fait l'objet d'un examen lors du vote du budget, et qui est par ailleurs conforme au compte de gestion de Mme Le Percepteur.

RAPPORT N° 3 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR 2007

Rapporteur : Jean-Paul Fauconnet

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'attribuer aux associations les subventions suivantes au titre de leur fonctionnement 2007 :

➤ USSL	2 020 €
➤ Essor sportif et culturel du Melda (dont les foulées du Melda)	3 000 €
➤ Physic club	500 €
➤ Tir Club (dont une aide pour l'extension du bâtiment)	1 500 €
➤ Amicale des pilotes modélistes de Saint-Lyé	250 €
➤ Association des parents d'élèves	380 €
➤ Coopérative scolaire primaire	218 €
➤ Coopérative scolaire maternelle	138 €
➤ Capi milos	200 €
➤ Club des anciens «Les Myosotis»	150 €
➤ Prévention routière	50 €
➤ Hand Sainte Maure	100 €
➤ Pâtures de Barberey	110 €
➤ UVA (pour le prix de Saint Lyé)	300 €
➤ COS du personnel	1 600 €

Par ailleurs, le conseil municipal accorde au CCAS une subvention de 6 000 € pour l'aider à fonctionner au cours de l'année 2007 et attribuer les différentes aides.

Mme Dehan fait remarquer la disparité qui existe entre certaines associations. Mme Robillard répond qu'un des critères d'attribution fixé par la commission ad hoc est le montant de la réserve détenue par l'association : la commission estime que celle-ci ne doit pas avoir plus d'un exercice d'avance pour être subventionnée.

RAPPORT N° 4 : TRANSACTION FONCIERE : REGULARISATION

Rapporteur : Le Maire

Le conseil municipal accepte à l'unanimité, à la demande de la perception, d'apporter la mention HT au prix de la transaction prévue avec Mr Cicchy, et qui ne figurait pas sur la délibération prise lors de la cession des parcelles.

RAPPORT N° 5 : CIMETIERE - AVIS DEFINITIF SUR LA REPRISE DES CONCESSIONS DE CIMETIERE EN ETAT D'ABANDON

Rapporteur : Jacky Cadot

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la reprise des 128 concessions, qui ont fait l'objet d'une procédure en état d'abandon. Ces concessions seront listées dans un arrêté du maire qui clôturera ainsi la procédure. Le conseil municipal sera invité à se prononcer lors d'une prochaine réunion sur la procédure de reprise physique, et sur l'aménagement futur du cimetière.

RAPPORT N° 6 : OFFICE DE TOURISME DE TROYES – AUTORISATION POUR COMMERCIALISER LES PRODUITS

Rapporteur : le Maire

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'autoriser l'office du tourisme de Troyes à commercialiser les produits touristiques impliquant soit le passage sur la commune, soit des prestataires de la commune.

RAPPORT N° 7 : PERSONNEL ; CREATION DE POSTE

Rapporteur : Le Maire

Conformément aux nouvelles dispositions applicables aux agents de catégorie A, exerçant leur fonction dans des communes de plus de 2000 habitants, le conseil municipal accepte de créer un poste d'attaché principal et ce à compter du 1^{er} avril.

RAPPORT N° 8 : ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Denis Petitot

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'acquisition d'un défibrillateur, sachant que celui-ci sera mis à la disposition du corps des sapeurs pompiers – la charge communale, après subvention du conseil général, est fixée à 500 €, auquel il convient d'ajouter la TVA sur le coût réel fixé à 1500 € -

INFORMATIONS DIVERSES

- Le maire organisera la cérémonie de citoyenneté le 7 avril prochain pour remettre aux jeunes majeurs qui vont voter pour la 1^{ère} fois, leur carte électorale et invite son conseil à participer à cette réception
- la commission départementale d'équipement commercial a émis un avis défavorable à la demande d'Intermarché de créer un centre commercial à côté du garage, au motif que ce projet déséquilibrera les zones commerciales de St Parres aux Tertres et Barberey St Sulpice
- le maire a rencontré le maire de Sainte Maure pour évoquer la pré-étude sur le remembrement des communes voisines, sachant qu'il conviendrait d'en profiter pour aligner les limites de certaines communes
- le projet de renforcement du CD 15 entre Saint Lyé et Barberey devrait commencer vers la mi-avril
- Jacky Cadot demande au conseil de retenir la date du 23 septembre pour la journée « sports en famille » qui sera organisée sur le stade, et dont les modalités d'organisation sont à l'étude par la commission - il donne par ailleurs rendez vous au conseil le 8 avril pour la chasse à l'œuf dans le parc de la mairie
- Il informe le conseil que le syndicat d'eau potable Saint Lyé/Payns a décidé de maintenir le prix de l'eau pour 2007 à celui pratiqué en 2006

- Le conseil décide de ne pas inscrire la commune au concours de villages fleuris, compte tenu des observations du jury en 2006, qui a déploré l'état des bordures de trottoirs, qui sont à la charge des riverains
- François Noblot signale que les travaux de viabilisation de la 2^{ème} tranche du Pilaout vont commencer dans les semaines à venir, pour une installation de la 1^{ère} entreprise au 1^{er} juillet – celle-ci sera autorisée à sortir sur le CD 15, ce qui évitera à la commune des travaux de voirie
- Martine Dehan tient à faire remarquer qu'il n'y a plus de problème de stationnement gênant sur l'ancienne station service du Pilaout

QUESTIONS DIVERSES

- Mme Frère :
 - s'inquiète de la circulation allée du Château : une signalisation adéquate a été posée, mais n'est toujours pas respectée par certains automobilistes ; le maire va donner des consignes au policier municipal pour qu'il verbalise les contrevenants – Mme Dehan, riveraine de cette voie, constate toutefois un ralentissement des véhicules
 - constate que certaines tombes de soldats morts pour la France ne sont pas entretenues et le regrette : le maire répond que dans le cadre de l'aménagement du cimetière, le conseil sera appelé à se prononcer sur la réalisation d'une stèle dédiée aux soldats, et qui sera entretenue par la commune
 - demande la création d'un passage piétons devant l'hôtel de ville : proposition à étudier compte tenu qu'il en existe déjà un au carrefour, qui devrait alors être déplacé – Mr Noblot précise à ce sujet que l'APEI a formulé une demande identique devant le village de Mantenay
- Régis Lutel fait remarquer au maire le stationnement toujours gênant du véhicule pour accéder au chemin rural longeant la SNCF : le maire affirme que le policier s'y rend régulièrement – il rencontrera la personne en question – il en profite pour demander une remise en état du chemin ; un nivellement est prévu
- Mr Soullez demande sil le grillage prévu le long de la Seine pour retenir les ballons est posé : le service technique doit s'en occuper prochainement
- Mme Molières constate l'étroitesse du CD 15 et la difficulté qu'ont les véhicules à se croiser, en particulier pour un camion - François Noblot répond que le but de l'opération est précisément de réduire la vitesse

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 h 30

Le Maire,

Marcel SPILMANN